

Critères de performance du bois d'œuvre utilisé dans les constructions traditionnelles

Le Canada veille à ce que les critères de performance des méthodes de construction traditionnelle à poteaux et à poutres qui sont en cours d'élaboration au Japon ne soient pas uniquement fondés sur l'utilisation du bois d'œuvre sugi produit au Japon (qui est l'une des espèces les plus faibles), mais tiennent aussi compte d'autres essences, la pruche, par exemple, qui permet des constructions plus résistantes. Le Canada est également préoccupé par le fait que le processus de mise en œuvre des nouveaux produits et des nouvelles technologies après leur approbation officielle soit inutilement compliqué. Il considère qu'il devrait être simplifié.

Révision des normes agricoles à l'égard des produits de construction

Dans le cadre du système révisé de normes agricoles japonaises (JAS), certaines normes font désormais l'objet d'un examen quinquennal. Le Canada continue de collaborer avec le ministère japonais de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches au sein de diverses tribunes techniques et fournit des données qui facilitent la révision des normes relatives aux matériaux de construction. En 2003, le Ministère a amorcé la révision des normes sur le bois d'échantillon, un produit important pour le Canada, qui alimente 95 % du marché japonais. Le Canada s'est investi dans tous les aspects du processus et est satisfait des résultats obtenus jusqu'à maintenant.

Néanmoins, il faudra se pencher sur d'autres normes. Or, la collaboration complète de spécialistes techniques canadiens au processus de révision des normes à venir est loin d'être assurée. Le Canada demandera un assouplissement du cycle quinquennal de révision afin de pouvoir modifier provisoirement certaines normes et ainsi permettre l'introduction de nouvelles technologies et le règlement des questions qui subsistent. Le Canada veillera à ce que les parties prenantes canadiennes puissent participer à la révision engagée par le Ministère et deviennent membres de plein droit des comités de révision. Il continuera également à exercer des pressions pour que le Japon accorde un traitement plus juste aux produits canadiens.

Normes agricoles japonaises à l'égard des produits de construction : système d'inspection et d'approbation

L'équivalence entre le système de normes du Canada régissant les produits du bois d'œuvre et les produits composites et le système de normes agricoles japonaises (JAS) a été reconnue, et trois organismes canadiens ont été homologués (Association canadienne du contreplaqué, CMSA et NFPA/COFI).

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES SERVICES

À mesure qu'augmente le nombre de firmes internationales faisant des affaires au Japon, l'attention se porte de plus en plus sur les barrières réglementaires et autres obstacles non tarifaires qui risquent d'entraver l'expansion du commerce dans les secteurs sous-développés de l'économie japonaise, en particulier celui des services. Les affaires ont connu une expansion considérable dans les secteurs réformés, notamment les services financiers et les télécommunications. Le Canada continue d'attirer l'attention sur les secteurs qui pourraient aussi bénéficier d'une réforme de la réglementation. Il compte également continuer de se servir de l'étude réalisée en août 2002 par le Japan Market Resource Network, qui faisait ressortir les perspectives intéressantes que représente le secteur des services aux entreprises et des services professionnels, plus particulièrement dans les domaines de la comptabilité, des services juridiques, de l'éducation et de la formation. Ce marché revêt un intérêt particulier pour l'Association de l'industrie de la langue du Canada (AILIA) nouvellement fondée.

Services environnementaux

En plus des difficultés habituelles auxquelles sont confrontés les fournisseurs de services, les entreprises du secteur de l'environnement doivent surmonter des obstacles propres à leur secteur. Les différences dans les normes et les définitions qui se rapportent aux différents services offerts posent des difficultés particulières. De plus, les formalités administratives de qualification (processus de soumission) des projets gouvernementaux sont très différentes des formalités en vigueur au Canada et posent par conséquent des difficultés supplémentaires aux entreprises canadiennes.